APL
EXPERT EN DATA CENTERS

RETOUR SUR LES ACTUALITÉS DU NUMÉRIQUE RESPONSABLE EN 2020

Si les politiques s'étaient déjà saisis de la question du numérique responsable les années précédentes, l'année 2020 a été marquée par des actions concrètes, notamment l'adoption et la proposition de nouveaux projets de loi légiférant le numérique responsable en France.

Nous proposons dans cette infographie, un tour d'horizon des principales propositions de ces lois ou projets de loi.

Loi AGEC : Focus sur les mesures phares pour le secteur du numérique

La loi AGEC (Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) entrée en vigueur le 10 février 2020 a pour ambition l'atteinte d'une empreinte écologique neutre en incitant à la réduction des déchets et à la préservation des ressources naturelles.

Ce qui va changer au 1er janvier 2021 :

- **Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité.**
- **Mettre en place une information obligatoire sur la durée de mise à jour des logiciels d'exploitation des ordinateurs et téléphones.**
- **Faciliter la réparation et favoriser l'utilisation de pièces détachées d'occasion.**

Ce qui va changer au 1er janvier 2022 :

- **Communiquer la garantie légale de conformité et allonger cette garantie.**
- **Communiquer au consommateur les émissions de GES liées à ses consommations internet fixe et mobile.**
- **Permettre le recours a l'impression 3D pour la réparation des objets.**

NÉGAOCTET

Le consortium **NégaOctet** composé de **APL Data Center**, **DDemain**, le **LCIE Bureau Veritas** et **GreenIT**, quatre acteurs de terrain du numérique responsable, a été mandaté par l'**ADEME** pour l'élaboration de la méthodologie d'affichage environnemental en référence à l'article 13 de cette loi.

Pour de plus amples informations, visitez notre site **Négaoctet** ou ce **lien** ou contactez nous par email **ici**.

Le 12 Octobre 2020: PROPOSITION DE LOI DU SENAT

La feuille de route du Sénat sur l'empreinte environnementale numérique de juin dernier s'est concrétisé le 12 octobre dernier par une proposition de loi qui a été adoptée le 12 janvier 2021.
Les principales propositions sont les suivantes :

Article 1 : Inscription de la sobriété numérique au code de l'éducation.
Article 2 : Validation d'une attestation en écoconception logicielle devra pour les formations d'ingénieurs en informatique.
Article 4 : Inscription de l'impact environnemental dans le bilan RSE des entreprises.
L'article 15 : Interdire les forfaits mobiles avec un accès aux données illimitées.
Article 16 : Ecoconception des sites publics et des plus grands sites privés.
L'article 19 : Interdire le lancement automatique des vidéos et le scroll infini.
Article 21 et 22 : Favoriser l'installation de data centers vertueux en France.

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

Un amendement au projet de loi de finances 2021 qui entrera en vigueur le 1er janvier 2022 a été adopté pour :

- Subordonner le taux réduit de taxe intérieure de consommation finale d'électricité (TICFE) à la mise en œuvre par les data centers d'un système de management de l'énergie ;
- Permettre au Gouvernement, via un décret en Conseil d'État, de rendre obligatoire la réalisation d'une analyse coûts-avantages d'une valorisation de la chaleur fatale.

COLLOQUE NUMERIQUE ET ENVIRONNEMENT

Le 08 octobre dernier, Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, et Cédric O, secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique, ont animé le colloque intitulé « Numérique & Environnement : faisons converger les transitions ».
Les annonces principales suivantes ont été faites.

1. **La mise en place d'une éco-conditionnalité pour l'électricité consommée par un data center.**
2. **Une enveloppe de 21M pour le soutien au développement de la réparation et du réemploi, notamment dans le domaine des équipements électriques et électroniques.**
3. **La création d'un fonds de 300M€ destiné aux projets des start-ups de la Greentech.**
4. **1M€ pour l'appel à projet DE recherche « PERFECTO 2021 ».**
5. **L'appel à projets « ECONUM : Ecoconception des services numériques ».**

Pour vous tenir au courant des actualités du numérique, rendez-vous sur :

APL-DATACENTER.COM